

L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC

L'économie sociale, par ses valeurs et son fonctionnement démocratique, est porteuse d'un double mandat. En effet, ce modèle entrepreneurial est centré à la fois sur la poursuite d'une mission sociale et sur l'atteinte d'une viabilité économique.

Le Québec comprend 11 200 entreprises d'économie sociale (EES), qui prennent la forme :

- de coopératives;
- de mutuelles;
- d'organismes à but non lucratif à vocation marchande.

Ces entreprises jouent un rôle essentiel dans la vitalité socioéconomique du Québec par leur réponse adaptée et durable aux besoins des individus et des communautés. Exerçant des activités dans un grand nombre de secteurs partout sur le territoire, elles ont la capacité de mobiliser les forces du milieu pour, notamment, satisfaire aux besoins de leurs membres, devenant ainsi un important levier de richesse collective.

Un écosystème fort

Le Québec peut compter sur un écosystème de soutien et de financement spécifique à l'économie sociale. Celui-ci est bien structuré au niveau national, régional et local. Les principaux intervenants y travaillent en étroite collaboration afin d'appuyer le développement des EES de façon complémentaire.

Le gouvernement du Québec peut quant à lui se fier sur deux acteurs privilégiés en matière d'économie sociale, qui représentent la majorité des entreprises de ce modèle d'affaires :

- le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité;
- le Chantier de l'économie sociale.

Ils représentent la majorité des entreprises de ce modèle entrepreneurial. De plus, de nombreuses équipes de recherche veillent à stimuler l'innovation sociale au sein de ce segment économique important.

L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC, C'EST¹ :

- 47,8 milliards de dollars de revenus;
- 220 000 emplois;
- 11 200 entreprises présentes dans toutes les régions;
- des organisations évoluant dans de multiples secteurs d'activité.

¹ Source : Institut de la statistique du Québec, *L'économie sociale au Québec – Portrait statistique 2016*, avril 2019.

LES ACTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Loi sur l'économie sociale

En 2013, le Québec a adopté la Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1) visant à concrétiser :

- l'engagement de l'État québécois à valoriser et à soutenir l'entrepreneuriat collectif;
- la volonté gouvernementale d'élaborer et de proposer des plans d'action, tous les cinq ans, en vue de favoriser le développement de l'économie sociale au Québec en collaboration avec les acteurs du milieu.

Plan d'action gouvernemental en économie sociale

Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 comprend :

- une enveloppe de 137 millions de dollars;
- plus de 3 500 activités d'accompagnement et de financement d'entreprises;
- des investissements publics et privés de l'ordre de 520 millions de dollars dans les projets soutenus.

Rayonnement planétaire

Le transfert, à l'échelle mondiale, d'initiatives mises de l'avant ici est un élément important du rayonnement du Québec. Cette action se matérialise notamment par l'adaptation de nombreuses approches structurantes par des communautés et des secteurs, de nouvelles relations commerciales, des échanges d'expertises entre des entreprises régionales et une portée accrue de la vision des acteurs locaux. Le partage du savoir et la coopération avec les pays en développement, dans une approche de solidarité internationale, en fait aussi partie.